Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202622-DE

**Département du Finistère**
**Commune de Clohars-Carnoët**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**
**Séance ordinaire du 26 février 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 26 février 2026 à 19H05 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

**Conseillers Municipaux présents :**
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Eric BADOC, Myriam RIOUAT, Damien DOBRENEL, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Lauriane COZ, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Philippe DELATER, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.
**Conseillers ayant donné procuration :**
Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
Brigitte THOMAS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT
**Conseillers municipaux absents :**
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Date de publication : 03/03/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26

---

**DELIBERATION n° 2026-22**
**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 9.4 vœux et motions**
**OBJET : Motion au sujet de l'application de la convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité**

Les élus délégués au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont adopté, lors de leur Comité syndical du 19 décembre 2025, une motion portant sur les difficultés relatives aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

Par cette motion, le SDEF rappelle à Orange ses obligations vis-à-vis de la convention cadre signée en octobre 2013 entre l'Association des Maires du Finistère (AMF), Orange et le SDEF afin d'organiser et de faciliter les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des enfouissements coordonnés (article L.2224- 35 du CGCT).

Cette motion rappelle que depuis plusieurs années, nous, élus locaux, constatons des problèmes récurrents liés au fait que les engagements signés avec l'opérateur Orange ne sont pas respectés. Cela s'observe lors de la réalisation des différentes étapes des enfouissements : validation des études, réception des travaux, réalisation du câblage ou encore dépose d'appuis abandonnés appartenant à Orange. Ces retards empêchent la dépose des supports et bloquent ainsi la fin des travaux, notamment ceux dont vous portez la maîtrise d'ouvrage en matière de voirie et de réaménagement, provoquant des surcoûts pour le SDEF comme pour votre commune.

Malgré les relances régulières des élus et services du SDEF, aucune évolution ni aucune perspective d'avancées favorables n'a été constatée. Ainsi, le SDEF souhaite qu'Orange prennent des mesures sérieuses et adaptées pour résorber, rapidement, d'une part, les retards accumulés par cette

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202622-DE

situation et, d'autre part, mettent les moyens pour que les chantiers en cours et à venir respectent les délais contractuels fixés dans la convention cadre signée en 2013.

Par cette motion, le SDEF sollicite officiellement Orange afin qu'ils prennent en considération ses difficultés et qu'ils fassent connaitre, dans les meilleurs délais, les suites qu'ils entendent donner.

A cet effet, au-delà du Délégué régional d'Orange, le Président du SDEF a interpelé également *les* parlementaires finistériens et une initiative commune des quatre syndicats départementaux bretons va également être menée auprès de Mme Anne Le Hénanff, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :**

- **De soutenir la motion du SDEF visant à organiser et faciliter l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et de distribution d'électricité sur le territoire communal.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La secrétaire de séance
Marie-Hélène LE BOURVELLEC

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification*